



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 4 octobre 2017 à 20 h 00 à la salle communale de Montignez

Mme Sylviane Etienne, présidente ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel no 32 du 13 septembre 2017 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Mme la présidente salue la présence de MM. Bernard Studer, Bureau Rolf Eschmann SA. Denis Barthoulot, RCJU, responsable de la piste cyclable « La Francovélosuisse » et M. Stève Guerne, RCJU, département de l'Environnement.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Mme Caroline Choulat et Marc Mettey.

Excusés : Mme Katia Lièvre et MM. Daniel Ramseyer, Michaël Güttly, Henri Erard

Afin d'assurer un bon déroulement des débats, Mme la présidente lit partiellement l'article 20 du règlement d'organisation de la commune :

« Les participants à l'assemblée ne prendront la parole que si le président la leur a expressément donnée. Celui qui l'a obtenue s'exprimera objectivement et le plus brièvement possible sur l'objet traité, sans s'écarter de la question, sinon il sera rappelé à l'ordre par le président, qui lui retirera au besoin la parole.

Le président peut limiter le nombre d'interventions par personne et par objet.

En cas de troubles graves, le président pourra interrompre les délibérations pour un temps déterminé et si, à la reprise des discussions, le développement normal des affaires n'est pas possible, il pourra lever l'assemblée »

31 personnes sont présentes. Toutes sont habilitées à voter.

Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 juin 2017.
2. Informer sur le projet de « Plan spécial L'Allaine à Grandgourt relatif à l'aménagement d'un itinéraire cyclable et aux mesures de revitalisation de l'Allaine ».
3. Discuter et approuver les modifications à apporter au « Règlement d'organisation du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) ».
4. Discuter et approuver le « Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Basse-Allaine ».

5. Discuter et approuver le « Règlement concernant la garde et la taxe des chiens de la commune mixte de Basse-Allaine ».
6. Discuter et approuver les modifications du « Règlement communal sur les élections communales de la commune mixte de Basse-Allaine ».
7. Divers

Elle précise que le Conseil communal propose de retirer le point 6 ci-dessus. Elle passe la parole à Michel Choffat, maire.

Michel Choffat : nous avons souhaité adapter notre règlement communal aux dispositions cantonales s'agissant de permettre aux étrangers de siéger dans les exécutifs communaux. Nous avons transmis ce projet au Délégué aux affaires communales. Il nous a conseillés de le retirer car de nouvelles dispositions entreront en vigueur l'année prochaine. Nous mettrons donc ce règlement à l'Ordre du jour d'une Assemblée en 2018.

L'ordre du jour est accepté, moyennant le retrait du point 6, sans avis contraire.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 juin 2017

Mme la présidente : qui souhaite des précisions ou des modifications de ce procès-verbal ?

Aucune question. Le PV est accepté à la majorité. Un avis contraire.

Elle remercie le secrétaire de sa rédaction.

Point 2

Informé sur le projet de « Plan spécial L'Allaine à Grandgourt relatif à l'aménagement d'un itinéraire cyclable et aux mesures de revitalisation de l'Allaine ».

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat : ce projet de revitalisation de l'Allaine découle de la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau.

Le canton devra réaménager ses cours d'eau par étapes sur une durée de 80 ans.

Dans le projet qui vous sera présenté ce soir, trois parties sont concernées : l'Allaine, la piste cyclable et la voie CFF qui fera également l'objet de travaux l'année prochaine. Il passe la parole à M. Bernard Studer.

Nous sommes ici ce soir pour vous présenter deux projets, soit la francvélosuisse et la revitalisation de l'Allaine dans le secteur de Grandgourt, et répondre à vos questions.

M. Studer présente ce projet à l'aide du beamer. Sa présentation (annexe I) fait partie intégrante du présent procès-verbal. Il aborde et commente les éléments suivants.

La francovélosuisse

- Discussions franco-suisse dès 2000
- Dépôt public de tout le tracé en 2004
- Travaux terminés en France
- Quelques difficultés côté Suisse
- Synergies avec le projet de l'Allaine
- Trois variantes de tracé ont été étudiées
- La variante la plus directe et la plus simple a été retenue, soit celle le long de la voie CFF
- Le dossier sera déposé publiquement, soit le tracé depuis Grandgourt jusqu'à l'entrée de Buix.

Revitalisation de l'Allaine

- 2011 – Loi fédérale sur la protection des eaux
- Jura – 45,8 km à revitaliser en 80 ans
- Planification pour les 20 prochaines années
- 17,7 km répartis selon 3 degrés de priorité (élevée, moyenne, faible).
- Coordination des procédures
- État initial – eaux
- Déficits écologiques
- Lignes directrices
- Aménagements
- Espace réservé aux eaux
- Contenu d'un plan spécial (PS)
- Procédure

Robert Prongué : où passera la piste cyclable à Buix ?

Denis Barthoulot : après le tracé le long de la voie CFF, nous passerons sur le pont vers la propriété de M. Hervé Althaus et rejoindrons la route cantonale. Idéalement, nous aurions souhaité aller jusqu'à la gare, mais cela n'est pas faisable attendu que l'Allaine est très proche à certains endroits du chemin de fer. C'est le point faible de notre projet. Après on reprend le tracé depuis « Sous Milandre » pour rejoindre Boncourt.

Robert Prongué : pourquoi vous n'avez pas pris le chemin dans les prés ?

Denis Barthoulot : on aurait été dans l'obligation de retraverser la voie CFF. Impossible sans un nouveau passage à niveaux. Le coût aurait été beaucoup trop important. De plus, la politique des CFF prévoit plutôt la suppression de passages à niveaux que d'en créer de nouveaux.

Dominique Voirol : quel sera le revêtement de ce parcours ?

Denis Barthoulot : enrobé et enrobé calcaire.

Michèle Cerf : dans le village de Courtemaîche, la piste est entièrement sur la route ?

Denis Barthoulot : oui. Nous avons déjà effectué le marquage des bandes ad hoc au sol.

Marlyse Bapst : des travaux seront effectués sur la route cantonale à Buix ?

Denis Barthoulot : si la largeur de la route le permet – 7 m – nous marquerons des bandes comme à Courtemaîche, sinon nous poserons des pictogrammes.

Attendu qu'il n'y a plus de questions, Mme la présidente clôt ce point de l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agissait d'une information et qu'il n'y aura donc pas de vote.

Elle remercie les intervenants et leur souhaite une bonne rentrée.

Point 3

Discuter et approuver les modifications à apporter au « Règlement d'organisation du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) ».

Entrée en matière acceptée, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Michel Choffat, maire.

Il propose de lire uniquement les articles qui ont été modifiés. Cette manière de faire est acceptée par les citoyens.

Il précise qu'il n'est pas possible de modifier les propositions du SIDP, soit nous acceptons ce règlement, soit nous le refusons.

Il lit donc les articles modifiés un par un. S'agissant de l'augmentation des compétences de financières de l'assemblée des délégués, il fait la remarque suivante :

Notre conseil communal a une compétence de Fr. 40'000.- pour une population de 1'250 habitants. En regard de la population ajoulote, les montants proposés ne sont pas déraisonnables. Les nouvelles compétences nous permettront de travailler de manière plus rationnelle.

S'agissant des membres du comité, il y en avait 9 pour 36 communes (un quart). Compte tenu du nombre de communes actuelles (22), il pourrait être de 5. Nous proposons 7 membres.

Robert Prongué : je vais m'opposer à ce règlement à cause des montants des compétences. On perd notre liberté. On n'a plus rien à dire. Je propose de refuser cet article.

Michel Choffat : je répète qu'on ne peut qu'accepter ou refuser ce règlement tel que présenté. Aucune modification n'est possible.

Je rappelle aussi que les 22 maires représentent l'ensemble des citoyens du district. Il s'agit de la seule organisation politique qui regroupe toutes les communes d'Ajoie. Nous serons ainsi plus efficaces.

Michèle Cerf : il faut que les 2/3 des communes acceptent ce règlement pour qu'il soit validé ?

Michel Choffat : oui. Je précise que le Conseil communal est unanimement favorable à ce nouveau règlement.

Comme il n'est plus posé de question, Mme la présidente passe au vote.

Ce règlement est accepté à la majorité. Un avis contraire. Une abstention.

Point 4

Discuter et approuver le « Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Basse-Allaine ».

L'entrée en matière est acceptée sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Jean-Luc Fleury, conseiller communal.

Il relève les points suivants :

- Je propose de ne pas lire ce règlement de 56 articles
- L'eau potable est distribuée à tous les citoyens
- Nos installations ont une valeur de renouvellement de 13 millions
- Nous n'aurions pas les moyens financiers actuellement pour renouveler ces installations
- C'est pour cette raison que la nouvelle Loi exige que le prix de l'eau comprenne le renouvellement des infrastructures
- Cette Loi est cohérente
- Si notre prix de l'eau était supérieur de 20 cts depuis quelques années, nous aurions un fonds important
- Chaque commune fixe son prix en fonction de sa situation
- Le nouveau règlement n'est pas fondamentalement différent de celui actuellement en vigueur
- Compte tenu des calculs que nous avons déjà effectués, le prix de Fr. 2.75 le m³ devrait être maintenu

- Par contre la taxe de raccordement devrait passer de Fr. 70.- à Fr. 100.-
- Le prix du compteur devrait varier en fonction du diamètre. Il serait différents pour les privés, les industries, etc.
- Au total, il y aura donc trois taxes.
- Le règlement tarifaire devrait vous être proposé lors de la prochaine Assemblée.

Geoffrey Vauclair : tu as parlé du prix du compteur pour les industries. Qu'en serait-il pour les immeubles à plusieurs logements ?

Jean-Luc Fleury : le prix varierait également en fonction de la taille du compteur.

Geoffrey Vauclair : je suis favorable à cette manière de faire.

Robert Prongué : je suis étonné que vous nous présentiez un nouveau règlement alors que vous ne nous communiquez pas de chiffres.

Michel Choffat : aujourd'hui, on vous propose le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable. Prochainement, nous vous proposerons également un nouveau règlement pour l'épuration des eaux.

S'agissant des taxes, nous avons encore des interrogations. Lors de la prochaine assemblée, vous aurez le prix de toutes les taxes. Elles devront être votées dans le cadre du budget.

Denis Etienne : on devra choisir une option ?

Michel Choffat : non. Comme l'a dit Jean-Luc Fleury, ce sont trois taxes qui seront facturées.

On vous fera des propositions. Les prix seront calculés par des bureaux spécialisés sur la base des coûts de fonctionnement et de renouvellement de nos infrastructures.

Denis Etienne : Jean-Luc Fleury a dit que le prix de l'eau n'augmenterait pas. C'est faux.

Michel Choffat : non, Jean-Luc Fleury a bien présenté ce règlement. Le prix de l'eau au m³ ne devait pas augmenter. Il a parlé d'augmentation de taxes.

Patricia Vauclair : actuellement, on paie Fr. 120.- de taxe, soit Fr. 50.- + Fr. 70.-.

Michel Choffat : oui, et après ce devrait être Fr. 150.- au total.

Christian Cart : en combien de temps devons-nous faire ces réserves ?

Jean-Luc Fleury : le taux de renouvellement varie en fonction des infrastructures. Cela va de 15 ans pour les compteurs à 80 ans pour les conduites et hydrantes.

Ernest Monin : nous ne sommes plus propriétaires des stations de pompage

Jean-Luc Fleury : nous n'en tenons pas compte dans nos renouvellements parce qu'effectivement elles appartiennent au SEHA.

Michel Choffat : les prix présentés ce soir sont fiables. Le Parlement avait voté un taux de renouvellement des infrastructures à 100 %, mais une motion a été déposée.

Selon les discussions en cours, il est fort probablement que le taux de 60 % soit appliqué comme valeur de renouvellement.

Patricia Vauclair : on pourra décider du prix du m³ de l'eau lors de la prochaine Assemblée ?

Michel Choffat : la Loi existante imposait déjà aux communes de faire des fonds, mais elle n'était pas ou peu appliquée. La nouvelle Loi devra être respectée. Si nos prix ne permettent pas de couvrir nos coûts de fonctionnement et de renouvellement, le canton pourra imposer les tarifs.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un service communal et qu'il doit s'autofinancer.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

Ce nouveau règlement est adopté, sans avis contraire.

Point 5

Discuter et approuver le « Règlement concernant la garde et la taxe des chiens de la commune mixte de Basse-Allaine ».

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Maryline Courbat, conseillère communale présente ce point de l'ordre du jour.

Elle précise que ce nouveau règlement abroge ceux de Courtemaîche et Montignez. Bux n'avait pas un tel règlement.

Maryline Courbat lit les articles modifiés un par un.

Article 2

Caroline Choulat : faudra-t-il également implanter une puce électronique aux chiens âgés ?

Maryline Courbat : non. Nous continuerons à remettre aux propriétaires une médaille avec un numéro.

Article 9 et 10

Michèle Cerf : qui contrôle que ces obligations soient respectées ?

Maryline Courbat : c'est la commune lorsqu'elle en a connaissance, respectivement lorsqu'elle est informée.

Ernest Monin : il y a un article pour les chiens qui aboient jour et nuit ?

Maryline Courbat : il s'agit de l'article 17. Elle le lit. Elle précise que la plainte des voisins doit parvenir au Conseil communal par écrit.

Laurent Courbat : je m'opposerai à ce règlement car il est inapplicable et il sera inappliqué.

Il y a 4 maisons autour de chez moi. Au total cela fait 11 chiens.

Ils aboient de 4 h 00 à 20 h 00. Cela a duré toutes les vacances. Je ne voterai pas ce règlement.

Michel Choffat : c'est vrai qu'il sera difficilement applicable, mais il provient de lois fédérales et cantonales. Nous sommes intervenus auprès du canton pour modifier ou supprimer certains articles. Nos demandes ont été refusées.

On rediscutera au niveau des maires du canton de la nécessité et de l'utilité d'avoir des règlements communaux. Le contenu est le même à 95 %, voire 98 % car il nous est imposé.

Robert Prongué : vu la complexité de ce règlement, vous devrez nommer une commission et un responsable pour le faire appliquer.

Michel Choffat : nous sommes dans un état de droit. Certains articles peuvent vous surprendre. Nous ils nous ont aussi surpris.

Des protecteurs d'animaux sont très exigeants. Ils veilleront à l'application de ce règlement, même si nous ne l'acceptons pas.

Plusieurs citoyens sont intervenus pour que nous ayons un tel règlement. On l'a fait.

Christian Cart : comme pour les services communaux, la taxe des chiens doit couvrir les frais (poubelles, salaires des employés communaux, le ramassage des crottes autour des poubelles, etc.) ?

Michel Choffat : ce n'est pas un service communal. Une partie de la taxe est reversée au canton. Elle ne couvre pas tous nos frais.

Edgar Theurillat : c'est bête d'avoir fait un tel règlement alors qu'il existe une Loi sur les animaux.

Michel Choffat : c'est bien pour cela que je me pose la question de la nécessité pour les communes d'avoir des règlements.

Caroline Choulat : il faut informer les gens que leurs chiens ne doivent pas faire leurs excréments dans les champs. Les vaches les mangent en même temps que l'herbe ce qui provoque de graves problèmes de santé.

J'en ai ras le bol des promeneurs de chiens.

Les gens n'ont aucune considération. Ils passent même lorsque nous travaillons aux champs.

Je devrai barrer mes champs avec du fil électrique.

Il faut que les promeneurs ramassent également les crottes de leurs chiens dans les champs.

Dominique Voirol : ce sont les mêmes gens qui retournent avec leur voiture dans les champs.

Patricia Vauclair : il y a même des gens qui jettent des sacs à crottes par terre. Il manque peut-être des poubelles à certains endroits.

Michel Choffat : certains citoyens manquent de civilité. Nous l'avons déjà rappelé dans des tous-ménages. Nous avons envoyé des lettres personnelles à certains détenteurs de chaises.

Odile Monin : la taxe pour 2018 restera inchangée ?

Maryline Courbat : elle sera fixée dans le cadre du budget.

Geoffrey Vauclair : la personne qui agit correctement n'a rien à craindre de ce règlement. Il faut l'appliquer. Il n'y a que lorsque l'on s'en prend à leur portemonnaie que certains comprennent.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

Ce règlement est approuvé à la majorité. Deux avis contraire.

Point 6

Discuter et approuver les modifications du « Règlement communal sur les élections communales de la commune mixte de Basse-Allaine

Ce point de l'ordre du jour a été retiré.

Point 7

Divers

Mme la présidente rappelle qu'il n'est pas possible de prendre des décisions sous ce point. Les questions doivent être d'ordre général. Pour les affaires privées, il faut voir directement avec l'administration communale ou le membre du Conseil communal concerné.

Merci d'être bref dans vos interventions afin que chacun puisse s'exprimer.

Michel Choffat

- La famille Etique, agriculteurs à Montignez, cultive des algues. Il s'agit d'une première en Suisse. Ces aliments sont-ils de haute qualité pour la santé.
- Je félicite les candidats aux élections communales qui sont déjà élus. Henri Erard, président des assemblées. Sylviane Etienne, vice-présidente des assemblées. Alain Sutterlet, maire.
- Je vous recommande de voter le dimanche 22 octobre 2017.
- La prochaine Assemblée communale se déroulera le lundi 11 décembre 2017 (budget 2018).

Robert Prongué : lors du dernier tous-ménages, vous avez fait part que vous recherchez des personnes pour la commission d'entretien des chemins ruraux et forestiers et de la surveillance des mesures en faveur de l'environnement. C'est nouveau ? Et quelles sont ses compétences ?

Dominique Voirol : c'est une commission existante. Elle a des tâches de surveillance et elle doit faire des propositions au Conseil communal pour la réfection des chemins, notamment. Elle n'a pas de compétence. C'est le Conseil communal qui décide.

Patricia Vauclair : où en est le dossier des conteneurs semi-enterrés ? Est-ce encore d'actualité ? J'ai vu qu'une commune les a mis à l'ordre du jour dernièrement car après 5 ans il n'y aurait plus de subventions de la part du SIDP.

Michel Choffat : la presse se laisse écrire. Le SIDP a pris la décision de ne pas contraindre les communes. Mais les communes qui ne poseront pas de conteneurs semi-enterrés seront préférentielles car la facture tiendra compte du temps de ramassage.

Celui qui réalisera ces travaux rapidement connaît la participation du SIDP. Il en sera certainement différemment dans 5 ans, mais aucune décision formelle n'a été prise.

Les conteneurs de 800 l resteront. Nous en avons très peu dans la commune. Par ce nouveau système, nous devrions être les gagnants au niveau financier.

Geoffrey Vauclair : les bennes des déchetteries sont souvent pleines le weekend. Les gens mettent n'importe quoi dans ces bennes. On paie des frais à cause des incivilités. Ne devrait-on pas comme ailleurs instaurer un système de surveillance ?

Michel Choffat : si je réponds c'est que le conseiller communal responsable n'est pas présent ce soir. On voit effectivement de tout. Un fer à repasser dans le gazon. C'est forcément intentionnel.

On n'a rien décidé au Conseil communal, mais on pourrait plutôt ne faire qu'un seul éco-point qui pourrait être surveillé.

Christian Cart : j'habite « Les Champs-Montants » à Courtemaîche, cela fait deux fois que l'on m'oublie lors du ramassage des déchets encombrants. Merci d'y penser.

J.-Pierre Brugnerotto : vous m'avez téléphoné pour me le signaler. Je vous ai dit que je ferais le nécessaire auprès de la voirie pour qu'ils passent chez vous. Vous m'avez répondu : je vais me débrouiller.

Laurent Courbat : il y a des risques d'éboulement sur le chemin du « Mont-Renaud » à Buix, celui qui va à la carrière. Cela devient dangereux avec le gel et le dégel. La barrière de sécurité est bientôt dans le vide. Il faut faire quelque chose rapidement.

Michel Choffat : on prend note.

Patricia Vauclair : qu'en est-il du remplacement des ampoules des lampadaires par du LED ?

Michel Choffat : les travaux devraient commencer d'ici trois semaines. Ils seront terminés pour la fin de l'année. L'entreprise fournisseur était en rupture de stock.

Patricia Vauclair : en mars de cette année il y avait un drôle d'engins, je suppose que c'était un tracteur, dans la plaine de Courtemaîche alors qu'il faisait déjà nuit. Il était près de la rivière. Que faisait-il ? Il traitait ? Il faut penser à nos enfants.

Après un appel téléphonique à l'ENV, on nous a dit qu'il enlevait les taupinières. Il faut agir pour que cela ne se reproduise plus.

Michel Choffat : pour le mois de mars on ne peut rien faire.

Michel Gatherat : autour des trois tours du SEHA, on ne peut mettre ni engrais, ni fumure

Ailleurs on peut épandre de l'engrais de ferme.

Robert Prongué : les travaux sur la route devant chez moi ont débuté. Il a été posé une conduite pour récolter les eaux claires de la route et les diriger vers l'Allaine, c'est une bonne chose.

Il avait été décidé qu'on en ferait de même pour les eaux de sources vers la maison d'Ernest Monin. Elles ne sont toujours pas canalisées et vont à la station d'épuration.

On paie des taxes d'épuration, c'est basé sur quels critères ? Les comptes sont-ils vérifiés ?

Michel Choffat : aujourd'hui, il y a une clef de répartition entre les communes membres mais le règlement devrait être revu.

Le SEBA a des organes qui ont des pouvoirs. L'assemblée des délégués, le comité. Les comptes sont vérifiés par deux personnes, dont Michèle Cerf, caissière communale.

Robert Prongué : je n'ai aucune confiance dans le maire de Grandvillars.
Michel Choffat : je fais totalement confiance au président du SEBA, M. Gabriel Girardin, domicilié à Boncourt.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance.

Elle souhaite, avec un peu d'avance, une bonne St-Martin à toutes et tous et une bonne rentrée.

Elle rappelle que la dernière Assemblée de cette législature se déroulera le lundi 11 décembre 2017.

Elle clôt l'Assemblée à 21 h 45

Christian Cart : lors de la dernière Assemblée, je me suis plaint qu'il n'y avait pas d'apéritif après les débats. Je vous l'offre volontiers. J'ai pris le nécessaire.

Michel Choffat, remercie Christian Cart de son initiative.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

La présidente :

Le secrétaire :

Sylviane Etienne

J.-Pierre Brugnerotto